



Commission de surveillance
La Présidente
Députée de Loire-Atlantique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission de surveillance approuve l'opération de rapprochement entre la Caisse des Dépôts et La Poste

Paris, le mercredi 17 juillet 2019

Les membres de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts ont délibéré lors d'une séance plénière exceptionnelle, ce jour. Ils ont approuvé l'opération de rapprochement de la Caisse des Dépôts et de La Poste.

La loi pour la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE) autorise la montée majoritaire de la Caisse des Dépôts au capital du Groupe La Poste. Cette opération sera réalisée par le transfert de la totalité de la participation détenue par la CDC au sein de CNP Assurances au Groupe La Poste, ainsi que par l'achat d'actions « La Poste » complémentaires, aujourd'hui détenues par l'État.

Cette opération vise, d'une part à consolider le modèle économique du Groupe La Poste et à préserver sa présence dans les territoires ; d'autre part à constituer un pôle financier public de grande ampleur par la rationalisation de participations au sein de la sphère publique.

La Commission de surveillance a longuement étudié ce dossier depuis le mois d'octobre 2018 avec plusieurs dizaines de réunions de travail, d'échanges de questions/réponses avec les parties prenantes, en s'adjoignant les services d'une banque-conseil qui lui était directement rattachée.

Les résultats de ces analyses ont permis à la Commission de surveillance de valider le principe de l'opération lors de sa réunion plénière exceptionnelle du 17 juillet, précédée de la réunion de son comité des investissements, conformément aux lois et règlements en vigueur.

A cette occasion, **Sophie Errante, Présidente de la Commission de surveillance et Députée de Loire-Atlantique** s'est exprimée sur l'opération : **« Cette opération, majeure tant pour La Poste que pour la Caisse des Dépôts, est un formidable défi qui nous engage tous collectivement, dans nos rôles respectifs. Elle permettra de consolider cet acteur essentiel de nos territoires et donnera à la Caisse des Dépôts les moyens de mettre en œuvre une politique ambitieuse au service de la lutte contre les inégalités territoriales et au bénéfice de tous nos concitoyens. »**.

La Commission de surveillance a décidé la mise en place, en son sein et conformément à son règlement intérieur, d'un comité *ad hoc* qui lui permettra plus particulièrement de suivre la bonne réalisation du plan d'affaires de La Poste, la mise en œuvre des synergies entre les différentes entités du nouveau Groupe CDC et la qualité du fonctionnement de la gouvernance.

Contacts presse :

Caisse des Dépôts – Commission de surveillance : 01 58 50 11 02
